



1 CE QUI EST INTERDIT



Strictement **INTERDIT**

aux élèves
à l'intérieur des bâtiments.



AUTORISÉ

à l'extérieur **des bâtiments**
pendant les récréations
et la pause méridienne.



Rechargement

des appareils personnels
sur les prises électriques
formellement **INTERDIT**.

2 LES DÉROGATIONS EXCLUSIVES



1. Étudiants de BTS

(Statut post-bac) :

Autorisé au
3^e étage du bâtiment 13.



2. Motif médical

(Validation infirmerie/
direction ou urgence) :

Autorisé.



3. Motif pédagogique

(Autorisé par les enseignants
pour des activités
pédagogiques).

3 PARTICULARITÉS DE L'INTERNAT



Dans les dortoirs
(18 h 00 – 22 h 00) :

AUTORISÉ.



Au self :

**STRICTEMENT
INTERDIT.**



À 22 h 00 :

Ramassage des appareils
par l'AED.
Conservation sécurisée.



Restitution :

Le lendemain matin
au réveil.

4 CONFISCATION ET SANCTIONS



Confiscation immédiate.

Restitution à la fin de la
demi-journée ou de la journée.



PUNITIONS ET SANCTIONS GRADUÉES :

- 1 Avertissement oral.
- 2 Retenue.
- 3 En cas de récidive :
Sanction disciplinaire.

